

## INFORMATIONS GENERALES :

### **Collecte des Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU) :**

A l'approche de la nouvelle saison d'utilisation des produits phytosanitaires, une collecte est prévue pour éliminer les vieux produits qui ont perdu leur autorisation et qui ne peuvent plus être détruits dans les parcelles. Cette collecte aura lieu dans les dépôts de Baron sur Odon (14) et de Juilley (50) les 26 et 27 novembre prochain (voir affiche page 2). Merci de respecter strictement les consignes de collecte.

### **Plus que quelques jours avant l'échéance des Certiphytos**

La loi d'avenir pour l'agriculture n°2014-1170 du 13 octobre 2014 nous imposera, à compter du **26 novembre 2015**, de vendre des produits phytopharmaceutiques à nos seuls clients possédant une carte « certiphyto » à jour.

Il est donc impératif que votre fiche client soit à jour dans nos bases car dans le cas contraire, nous ne serons plus en mesure de vous approvisionner en produits phytosanitaires.

**Vous avez plusieurs méthodes pour retourner votre fiche Certiphyto (ci-joint) vérifiée et complétée :**

- en passant par votre **dépôt D<sup>2</sup>N habituel**,
- en passant par votre **technicien**,
- en l'envoyant **aux bureaux de Juilley, Baron sur Odon ou Le Teilleul**.

Rapprochez-vous de votre technicien pour connaître des dates éventuelles de formation pour obtenir le « certiphyto » avant fin novembre.

## COLZA :

Les colzas avancent en stades et les semis tardifs rattrapent les semis précoces en nombre de feuilles, grâce à des conditions climatiques très douces fin octobre et début novembre.

### **Désherbage de rattrapage**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, l'usage du BIWIXX est autorisé sur les colzas. Ce nouveau produit composé permet de lutter efficacement contre les graminées difficiles : vulpins, ray grass, bromes, pâturins, ... grâce à la même matière active que le KERB Flo mais également sur des dicotylédones émergentes comme les fumeterres, bleuets, coquelicots, ...

A la dose unique de 1,5 L/ha, ce produit est simple à utiliser et permet de gérer des adventices qui peuvent être difficiles à maîtriser dans d'autres cultures.

KERB FLO ou SKADI WG sont également utilisables en ce mois de novembre pour gérer les graminées difficiles.

## **COLZA :**

### **Régulateur encore possible entre 6 et 8 feuilles maxi**

Avec les températures très favorables du moment, il est possible d'utiliser un régulateur de croissance à l'automne sur des colzas très poussants qui sont encore entre les stades 6 et 8 feuilles maximum. Deux produits sont conseillés : SUNORG PRO 0,6 à 0,8 L/ha ou CARYX 0,7 L/ha.

### **Charançon du bourgeon terminal très présent dans le Calvados**

Les vols de charançon du bourgeon terminal se sont intensifiés en 15 jours certainement grâce aux températures douces. Venus du Bassin Parisien et des régions Sud, ce ravageur a été signalé dans la plupart des pièges disposés dans le Calvados pour le BSV, ainsi qu'en baie du Mont St Michel.

Vu l'intensification des vols, cet insecte doit être pris en compte dans les 8-10 jours après les premières captures dans les secteurs concernés. Sa seule présence est un danger potentiel pour la culture. Les insecticides DUCAT à 0,3 L/ha, FURY 10EW à 0,1 L/ha ou KESHET à 0,05 L/ha sont utilisables sur ce ravageur.



*Charançon du bourgeon terminal (Source : Terre Innovia)*

### **Estimation de la biomasse des colzas par le drone D<sup>2</sup>N**

Afin de calculer au mieux votre bilan azoté sur vos colzas, D<sup>2</sup>N vous propose un vol de drone afin de mesurer de façon très précise leur biomasse à la sortie de l'hiver (possible à l'entrée de l'hiver sur demande rapide auprès de votre technicien). Grâce à cette mesure, il est possible de fournir une carte présentant la dose moyenne d'azote à apporter sur la parcelle ou par zones. Pour les agriculteurs équipés de console avec modulation automatique des apports, il est également possible d'avoir les cartes qui permettent d'utiliser ce matériel.

Comme l'an passé, les tarifs du drone D<sup>2</sup>N restent inchangés en colza :

1 Vol en sortie d'hiver (du 10/01 au 15/02/16) = **10 €/ha**

1 Vol entrée hiver (fin novembre – début décembre 2015) et sortie d'hiver (du 10/01 au 15/02/16)  
= **15 €/ha**

Carte de modulation automatique = + **1 €/ha**

**Vous pouvez passer commande dès à présent auprès de votre technicien.**



## CEREALES :

Les semis sont toujours en cours et se font dans de très bonnes conditions. Les céréales vont du stade levée jusqu'au stade 3 feuilles quelque soit le secteur.

### **Un risque limaces toujours d'actualité**

Les piégeages montrent toujours une activité importante des limaces. Les parcelles sont donc toujours à surveiller. Le contrôle des limaces est plus efficace en préventif qu'en curatif. Vous avez le choix entre plusieurs produits à base de métaldéhyde comme le METAREX INO, le XIREN.

*A noter que le BABOXX (ancien SLUXX) peut être utilisé comme méthode alternative au tout chimique mais uniquement en préventif.*

### **Attention au risque pucerons**

Attention à bien surveiller les pucerons dans les parcelles de céréales surtout celles qui ne sont pas protégées avec du GAUCHO. Ils sont très souvent observés dans les parcelles et signalés dans le BSV. Nous vous rappelons que la rémanence d'un traitement de semences insecticide comme le GAUCHO est de 45 jours environ. Les premiers semis arriveront en fin de rémanence durant la dernière décade de novembre.

Les pucerons sont des vecteurs de transmission du virus de la jaunisse nanisante de l'orge. Le seuil d'intervention est atteint si plus de 10% des plantes sont porteuses d'au moins 1 puceron ou si des pucerons (quel que soit le nombre de plantes) sont observés pendant plus de 10 jours dans une parcelle.

En cas de dépassement de ce seuil, un traitement peut être fait en même temps que le désherbage d'automne avec FURY 10 EW à 0,1 L/ha ou KESHET à 0,075 L/ha.

## D2N collecte vos PPNU le 26 et 27 novembre 2015



### PPNU



Produits Phytomédicamentaux  
Non Utilisables

dans  
l'emballage  
d'origine



Sur emballage d'origine avec étiquette  
avec mention  
"à détruire"

### pour votre sécurité

- Protégez-vous lors des manipulations, en portant les équipements appropriés (gants, combinaisons, lunettes, bous, masque si nécessaire).
- Transportez les produits dans un véhicule aéré, sans dépasser 33 kg par transport. Respectez la réglementation en vigueur sur le transport des matières dangereuses.

en cas d'accident :

SAMU : 15,  
Pompiers : 18 (d'un fixe) ou 112 (d'un portable)  
Le centre anti-poison le plus proche de chez vous

### Où apporter ?

	Lieu	Téléphone
La Manche (50)	Juilley	02 33 68 17 50
Le Calvados (14)	Baron S/ Odon	02 31 08 02 02

→ Gardez les produits dans leur emballage d'origine (ni mélange, ni reconditionnement).  
Si le contenu de l'emballage n'est pas conforme à son étiquette, vous êtes passible de poursuites.

→ Identifiez vos PPNU  
inscrivez sur l'étiquette la mention "PPNU à détruire"  
ou utilisez l'autocollant disponible chez votre distributeur.



→ Suremballez les PPNU en mauvais état ou souillés dans un sac translucide sur lequel vous collez l'autocollant "PPNU à détruire" disponible chez votre distributeur.



→ Apportez vos PPNU au lieu et à la date indiqués par votre distributeur, munissez-vous d'un chèque pour le règlement éventuel de votre participation financière.



Les produits sans étiquette peuvent être refusés.

#### PPNU avec pictogramme

L'illustration des PPNU portant le pictogramme ADJ VALOR est prise en charge par l'exploitant et votre distributeur.



Ce pictogramme indique quelle illustration sur l'impacteur contribue au financement de la collecte et au traitement des produits phytomédicamentaux non utilisables.

#### PPNU sans pictogramme

Pour les produits sans pictogramme, une participation financière vous sera demandée.

D2N



ADIVALOR®